

DEMANDE DE CONGE PARENTAL

Année scolaire 2020-2021

Première demande

Renouvellement

Réintégration

NOM :

Prénom :

PE stagiaire

PE titulaire

Date d'effet :

L'intéressé(e)

Signature :

Fait le :

Pour les premières demandes :

Etablissement d'exercice :

Commune :

Circonscription :

VISA DE L' IEN DE CIRCONSCRIPTION :

Fait le :

Rappel :

- ❖ *La demande de congé parental doit-être formulée au moins un mois avant le début du congé. Il est accordé par périodes de deux à six mois renouvelables.*
- ❖ *L'enseignant perd son poste dès le premier jour du congé parental.*
- ❖ *Les demandes de réintégration doivent parvenir au service de la DP1, un mois avant la fin du congé. Toutefois une **réintégration lors de la rentrée scolaire**, doit se prévoir avant la phase du mouvement intra départemental. Il est donc nécessaire de prendre connaissance du calendrier des opérations lors de la parution de la circulaire fin janvier, début février et de demander sa réintégration avant la date de clôture du mouvement.*